

AUVERGNE > ALLIER > CUSSET 30/11/15 - 06H00

Un prévenu roumain relaxé faute de « preuve suffisante »

Un ressortissant roumain, prévenu de vol aggravé, a été relaxé pour « absence de preuve suffisante ».

Incarcéré à Bordeaux, l'homme est arrivé sous escorte, jeudi. « Ces faits ne m'appartiennent pas, a affirmé le prévenu. Je n'ai pas mis les pieds en France de février à juin 2014. »

Le vol pour lequel il était poursuivi remonte au 7 février de la même année. À Saint-Yorre, des personnes se sont introduites dans un local destiné au stockade des marchandises du café le Terminus. À l'intérieur, 8.960 € et trois cartons contenant 25 cartouches de cigarettes ont été volés.

Les enquêteurs ont retrouvé des outils près du local, avec l'ADN du prévenu. « C'est quoi ? De la salive, de la transpiration, un cheveu ? On ne sait pas, a déclaré M e Canis. Et même s'il a touché ces outils, qu'est-ce que cela prouve ? Les éléments sont contestables. Sur le coffre-fort, on n'a pas retrouvé d'ADN. Cela signifie qu'on a utilisé des gants et qu'on ne retrouvera pas les auteurs. »